

# Guide des aides économiques

Zone Aide à l'Investissement des PME  
Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties



Direction Départementale  
des Services Fiscaux de la Vendée

## Objectifs

Soutenir la reprise d'entreprises industrielles en difficulté dans les communes classées en Zone Aide à l'Investissement des PME (ZAI) par une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette exonération s'applique aux entreprises créées à compter du 1er janvier 2004.

## Conditions d'attribution

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre doivent avoir délibéré en faveur de la mise en place de ce dispositif.

## Bénéficiaires

PME selon la définition européenne en vigueur qui sont bénéficiaires de l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les PME créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté dans une commune classée en ZAI.

## Montant

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont l'entreprise est redevable pour les établissements

créés ou repris à une entreprise en difficulté, à compter de l'année suivant celle de leur création.

La durée de cette exonération est fixée par la collectivité délibérante, dans une limite comprise entre 2 et 5 ans.

Cette exonération est accordée dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

## Contacts

**Direction des Services Fiscaux de la Vendée**  
Cité Administrative Travot  
Rue du 93ème RI  
85024 La Roche sur Yon Cedex  
Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)